

LA FORMATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET DU PERSONNEL SOIGNANT
POUR LUTTER CONTRE L'EXCISION

DE M. ZAHOR ELLAHI MANZOOR

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- La problématique des mutilations génitales féminines est tout à fait importante. Les différentes entités contribuent à réduire ce phénomène et à offrir un accompagnement psychologique, social et médical aux (toutes) jeunes filles et aux femmes qui en sont victimes.

La question des indicateurs de qualité permettant d'évaluer la manière dont les médecins contrôlent ne relève pas de la Commission communautaire française. Elle fait, par ailleurs, débat parmi les intervenants concernés, et un équilibre entre respect du secret médical, d'une part, et nécessaire protection des enfants, d'autre part, doit assurément être trouvé.

La Commission communautaire française contribue, dans les limites de ses compétences, à cette lutte contre les mutilations.

L'association Woman Do reçoit un budget annuel de 6.000 euros en initiatives santé, et le même montant en social via la ministre Fremault. Elle s'adresse à des femmes exilées en séjour précaire ayant fui des violences, notamment liées à des mutilations génitales. Elle offre à ces femmes un accompagnement psychothérapeutique spécialisé, adapté à ce public particulier, ce qui implique de travailler avec des interprètes, de pouvoir s'adresser à des personnes ayant un niveau d'instruction faible et de créer un cadre de confiance avec ce public, généralement méfiant vis-à-vis des autorités et des services sociaux et de santé.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de la compétence de la Promotion de la santé de la Communauté française à la Commission communautaire française, nous soutenons également le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) pour son programme intitulé « Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) ». Ce programme consiste en l'animation d'un réseau d'intervenants issus de différents secteurs, tous concernés par les MGF. Ce réseau regroupe des acteurs de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), du secteur hospitalier, de l'enseignement, des communautés migrantes, de l'aide à la jeunesse, des centres de planning familial, etc.

Il s'agit de définir collectivement un cadre d'intervention commun pour lutter contre cette problématique et de renforcer les synergies et les collaborations entre les acteurs et entre les secteurs. Une subvention annuelle de 20.000 euros est consacrée à ce projet, dont un tiers est pris en charge par la Commission communautaire française, et les deux tiers restants par la Région wallonne.

En ce qui concerne les questions de concertation et de collaboration entre les entités, des plans concertés existent au niveau fédéral et au niveau intrafrancophone. Je plaide pour que ces concertations et collaborations se développent, car la lutte contre l'excision traverse de nombreuses compétences politiques et des champs d'intervention multiples, allant de la prévention à la prise en charge et à la répression.

Il s'agit véritablement de développer ces concertations et ces collaborations avec tous les niveaux de pouvoir qui décident d'œuvrer contre ces pratiques totalement inhumaines et d'un autre âge.